

Fabriquer son aliment volailles

Organisée en partenariat avec la FD CIVAM du Gard

Objectifs de la formation

■ Connaître les avantages et inconvénients à produire son aliment, les éléments de faisabilité technico-économique en volailles de chair et poules pondeuses. ■ Connaître quels équipements et compétences sont nécessaires pour fabriquer son aliment

Enjeux

De nombreux petits élevages de volailles de chair et/ou poules pondeuses contraints d'acheter des aliments du commerce onéreux font face à des coûts de production élevés (en particulier en Bio) qui mettent parfois en péril leur équilibre économique

Déroulé

Journée 1 : • Les paramètres techniques et économiques à prendre en compte avant de prendre la décision de fabriquer son aliment. • Composer des rations adaptées aux besoins physiologiques • Les équipements et investissements (stockage, broyage...), l'organisation et le temps de travail nécessaires • Coûts de revient comparés à 100 % d'achat d'aliments dans le cas ou non d'une production des céréales sur sa ferme. Visite de terrain : retours d'expérience auprès d'éleveurs produisant leur aliment à la ferme : mise en place, résultats obtenus, atouts et contraintes. Journée 2 : Visite de l'atelier collectif de fabrication d'aliment du GIE «Epi de Blé» au lycée agricole de St Maximin (Var). Le GIE regroupe 5 éleveurs Bios, un céréalier Bio et le lycée.

Dates, lieux et intervenants

18 nov 2019 30250 Sommières
09:00 - 17:00 (7hrs)

22 nov 2019 83000 VAR
09:00 - 17:00 (7hrs)

Max Haefliger, expert en grandes cultures et volailles Bio et directeur du BioCIVAM Aud

Sophie Dragon, animatrice du GIE Epi de Blé et directrice d'AgriBio Var

Financeur(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

--

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 18/11/2019

Tarifs

Non agricole 336€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Autres fonds de formation, nous contacter.

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734